

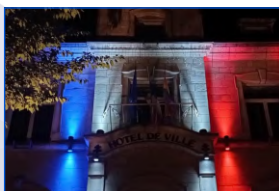


AUDUN-LE-TICHE

Ville accueillante & chaleureuse



LE GUIDE DE BIENVENUE



La Maire, ses adjoints, le conseil municipal, le personnel communal vous souhaitent la bienvenue au sein de notre commune.

La Mairie vous permet de profiter pleinement des atouts de notre commune dès votre arrivée.

Vous rencontrerez nos différents services qui se feront un plaisir de vous accueillir pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches sur tous les aspects de la vie communale (état civil, urbanisme, inscription scolaire, papiers d'identité ...)

Vous pourrez également prendre rendez-vous avec la Maire et ses adjoints.

Pour vous informer, consultez nos réseaux avec notre site internet :

www.audun-le-tiche.fr, également notre page facebook :

Mairie d'Audun le Tiche et sur l'application **Panneau Pocket**.

Nous vous souhaitons une excellente installation à Audun-le-Tiche.

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

et le samedi de 10h à 12h

03.82.59.15.00 | **contact@audun-le-tiche.fr**



AUDUN-LE-TICHE, VILLE DYNAMIQUE

La commune d'Audun-le-Tiche est située au nord-ouest du département de la Moselle, sur les rives de la rivière de l'Alzette, aux frontières de la Meurthe-et-Moselle et du Luxembourg, à 1 kilomètre de Villerupt et à 2 kilomètres de la ville luxembourgeoise d'Esch-sur-Alzette.

Suite au recensement de l'INSEE en 2023, notre commune compte **7256 habitants.**

La ville dispose de 4 écoles maternelles, 3 écoles primaires et d'un collège. Il y a également une maison de la petite enfance qui comprend le périscolaire et une crèche. Vous trouverez un grand nombre **d'activités sportives et culturelles** avec la présence notamment de 3 stades, une salle de gymnastique, un dojo, une bibliothèque municipale, un musée, un auditorium, un centre socio-culturel qui héberge une Maison des Jeunes et de la Culture.

Un marché se tient tous les samedis après-midis de 14h à 17h sur la place du château. Plusieurs parcs, dont certains avec des jeux pour enfants, se trouvent dans les quartiers d'Audun-le-Tiche.

La forêt, qui entoure la commune, offre de belles et longues balades.

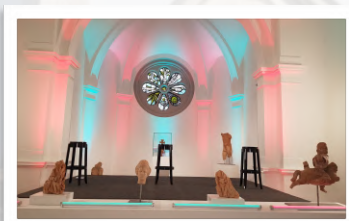


AUDUN-LE-TICHE, VILLE HISTORIQUE

Les premières traces d'occupation du territoire d'Audun-le-Tiche remontent au mésolithique (8000 av. J.-C.).

Mais c'est à l'époque mérovingienne qu'Audun doit sa renommée : une grande **nécropole franque** du VIII^e siècle, originale par de nombreux aspects, y a en effet été fouillée, révélant armes, bijoux, accessoires du costume ayant accompagné les défunts dans plus de 200 sépultures mises au jour. L'intérêt primordial de ce site - hormis des rites funéraires peu courants - réside dans l'extraordinaire agencement des tombes, soigneusement confectionnées en pierres réemployées provenant du site gallo-romain tout proche. C'est à ce jour le plus vaste site mérovingien de Moselle à avoir été découvert. De là provient également la croix pattée, rare et inscrite au titre des monuments historiques, que vous pourrez observer au musée avec de nombreux autres vestiges. C'est à Audun-le-Tiche qu'est née l'entreprise **Villeroy & Boch** en 1748.

Au début du XX^e siècle, la sidérurgie (mines et usine) prendra le relais de l'histoire, en transformant la bourgade en une ville industrielle, ceci jusqu'à la fermeture en 1997 de la dernière mine de fer encore en activité en France. Audun-le-Tiche fut un important centre de l'immigration italienne venue pour approvisionner le bassin minier. Une grande partie de cette immigration italienne provenait de Gualdo Tadino (en Ombrie), qui est aujourd'hui jumelé avec Audun-le-Tiche, tout comme le sont les villes de Loudun dans la Vienne, Birkenfeld en Allemagne et Duszynki-Zdrój en Pologne. **Audun-le-Tiche est une ville multi-culturelle, frontalière et fière de ses origines.**



C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale (pour les personnes remplissant les conditions d'attribution)

LES MISSIONS ET ACTIONS

- Attribution de bons de marchandises (sur barème et critères sociaux)
- Attribution de bons de marchandises de Pâques et de Noël pour les bénéficiaires du RSA ou chômage en fin de droit.
- Attribution de bons de soutien pour la rentrée scolaire.
- Attribution de bons de vacances.
- Participation au règlement de factures du périscolaire.
- Participation aux frais d'inscription aux cours de Luxembourgeois pour les personnes bénéficiaires du RSA et de revenus modestes.
- Participation au règlement des factures EDF - GDF - Eau.
- Interventions et aides exceptionnelles pour les cas particuliers.

•**Portage de repas** : le C.C.A.S. de la ville d'Audun-le-Tiche propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes de + de 60 ans qui justifie d'une incapacité durable ou momentanée et les personnes handicapées de - de 60 ans.

Il permet aux personnes âgées ou handicapées qui ne sont plus en mesure de confectionner leurs repas de recevoir une nourriture équilibrée et variée en liaison chaude et froide.

La mise en place du service est rapide, il n'y a pas d'engagement dans la durée, mais il vous faudra prévenir au minimum 48 heures à l'avance.

Le prix du repas est fixé à 8.30 €.

•**Organisation de séjours de vacances scolaires** : pour les enfants issus de familles en difficulté.

GOÛTERS, CÉRÉMONIES ET REPAS :

- Goûter aux résidents du foyer AMLI et de l'EHPAD (Personnes âgées).
- Goûter de la fête des mères, noces d'Or et diamant.
- Fête des mères et des pères à l'EHPAD
- Repas des anciens.

PLAN CANICULE ET PLAN GRAND FROID :

Ces plans prévoient des actions spéciales pour venir en aide aux personnes vulnérables et isolées en cas de canicule ou de grand froid. Il faudra vous inscrire si vous ou vos proches êtes concernés par ces plans.

TRANSPORT INTRA-MUROS :

Le centre d'action sociale a procédé à la mise en place d'un service de transport en minibus Intra-Muros, qui consiste à transporter les personnes âgées et non véhiculées vers les commerces ou le cimetière.

DEMANDE DE LOGEMENTS :

Vous pouvez vous inscrire auprès du C.C.A.S. pour faire l'instruction de la demande ou contactez directement le bailleur social : Batigère, Vilogia, Moselis et Vivest.

**Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au :
03 82 59 15 00. Toutes les demandes seront étudiées au cas par cas.
(Sur Rendez-Vous)**

C.C.A.S.

*Mairie, 12 rue du Maréchal Foch - 57390 AUDUN-LE-TICHE
ccas@audun-le-tiche.fr*

Horaires d'ouverture du C.C.A.S. :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS-HAUT VAL D'ALZETTE, CCPHVA

CCPHVA est une intercommunalité interdépartementale et transfrontalière, riche de ses spécificités.

Notre communauté de communes est composée de 8 villes : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt. C'est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire avec un budget dédié, qui a la particularité d'être à cheval sur deux départements, la Moselle où elle a installé son siège, et la Meurthe-et-Moselle.

La communauté de communes exerce **des compétences** qui lui sont dévolues par la loi ou transmises par les communes du territoire. Le cadre des actions est prescrit dans un projet de territoire (collecte des ordures ménagères, mobilité, éclairage public, déchèterie, activités économiques, petite enfance ...)

La CCPHVA s'attache à positionner son territoire comme un laboratoire d'actions et d'expérimentations ouvertes, innovantes et exemplaires.

Sa population avoisine les **30 000 habitants**, en constante augmentation.

Plus d'informations sur le site internet : www.ccp hva.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

COORDONNÉES

Communauté de Communes
Pays Haut Val d'Alzette
390 rue du Laboratoire
57390 AUDUN-LE-TICHE

Tél : 03 82 53 50 01

HORAIRES (OUVERTURE AU PUBLIC)

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h45-12h45
13h30-17h00

Fermée le mercredi

Les services administratifs et la déchèterie sont fermés les jours fériés.

CONTACTS,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS-HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)



Collecte
déchets



Déchèterie



Piscine



Petite
enfance



Mobilité

eric.dasilva@ccphva.com
07 50 55 58 09



Borne électrique

eric.dasilva@ccphva.com
07 50 55 58 09



Inscription crèche / Relais Petite Enfance

rpe@ccphva.com
06 81 98 89 95



PLUi-H

eric.dasilva@ccphva.com
07 50 55 58 09



Éclairage public

nathalie.wilhelm@ccphva.com
06 78 93 81 97



Pass' déchèterie ou badge Point d'Apport Volontaire (PAV)

regie-environnement@ccphva.com
06 81 49 97 94
conteneurisation@ccphva.com
03 57 88 00 04



Horaires de la déchèterie

environnement@ccphva.com
03 82 54 32 63



Demande de bac-poubelle / conteneur

conteneurisation@ccphva.com
03 57 88 00 04




Déchets sauvages sur circuit de collecte

police.environnement@ccphva.com
07 72 51 75 54

LA DÉCHÈTERIE

RD16 ROUTE D'AUMETZ
57390 AUDUN-LE-TICHE



	HORAIRES			
	Période Hivernale du 1er novembre au 28 (ou 29) février		Période Estivale du 1er mars au 31 octobre	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Mardi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Mercredi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Jeudi	FERMETURE		FERMETURE	
Vendredi	10h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	13h45 - 17h45
Samedi	9h30 - 16h45 / NON STOP		9h - 17h45 / NON STOP	

Le Pass' déchèterie

Depuis le 1er janvier 2021, l'entrée à la déchèterie est **conditionnée à la présentation d'un Pass' d'accès**.

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCPHVA sur présentation du Pass' déchèterie. Le nombre de passages est **limité à 25 par an et par foyer**. 4€ seront facturés par passage supplémentaire.

Vous n'avez pas encore votre Pass' ou votre container poubelle ?

Pour régulariser votre situation, contactez le service conteneurisation par mail à : conteneurisation@ccphva.com ou par téléphone: 03 57 88 00 04 / 07 50 55 27 11.

Véhicules autorisés

L'accès est limité aux véhicules de volume PTAC (poids total autorisé en charge) maximum de 3,5 tonnes. Il est donc interdit aux camions et semi-remorques.

Depuis le 1er janvier 2020, les véhicules non ménagers (types Master, camionnettes, véhicules utilitaires) dont l'immatriculation relève d'un autre pays que la France n'ont plus accès à la déchèterie.

Déchets autorisés

Apporter ses déchets en déchèterie, c'est s'assurer qu'ils seront recyclés ou traités dans le respect de l'environnement.

Sont acceptés :

- Les meubles,
- Les déchets électriques et électroniques,
- Les déchets de construction domestiques (sauf les déchets d'amiante et tuiles),
- Les métaux, la ferraille,
- Le bois,
- Le carton,
- Les déchets verts,
- Le verre,
- Le plâtre,
- Les textiles,
- Les pneus,
- Le polystyrène,
- Les piles, accumulateurs et batteries,
- Les déchets chimiques dangereux,
- Les huiles minérales et végétales,
- Les radiographies,
- Les huisseries,
- Le papier, revues, journaux et magazines,
- Les extincteurs,
- Les bouteilles de gaz vidées,
- Les cartouches d'imprimantes,
- Les capsules de café Tassimo,
- Les jouets,
- Les objets de jardin et de bricolage.



Sont refusés : L'amiante et le fibrociment, les balles et cartouches de fusils, les bouteilles de gaz non vidées, les pièces automobiles, la terre végétale, les cadavres d'animaux, les déchets industriels ou issus de l'agriculture, les déchets acceptés en collecte.

Cas particulier

Je suis obligé-e de laisser mon bac poubelle sur la voie publique.



Comment faire pour éviter une collecte non souhaitée ?



1

Je colle l'autocollant jaune définitif sur le couvercle pour prévenir que mon bac poubelle restera toujours sur la voie publique.



2

J'accroche l'étiquette jaune temporaire bien en évidence sur la poignée de mon bac poubelle lorsque je souhaite qu'il soit vidé par les agents.

Après la collecte du bac, je n'oublie pas d'enlever l'étiquette temporaire. Je remettrai cette étiquette uniquement quand je voudrai que le bac soit vidé.

L'autocollant et l'étiquette jaunes sont disponibles en mairie sur simple demande.

Depuis le 1er janvier 2022, arrêtez le ramassage des cartons en vrac en porte-à-porte !

Que dois-je faire de mes cartons ?

LES PETITS CARTONS

Je les plie (ou les découpe grossièrement) et les place dans mon SAC DE TRI



LES GRANDS CARTONS

Je les dépose en DÉCHÈTERIE



Le carton mouillé pose problème au moment du tri des matières dans les centres de tri, ce qui a encouragé la mise en place de cette nouvelle méthode de collecte. Cela évite aussi d'avoir le désagrément de morceaux de cartons mouillés qui encombrant et souillent la voie publique.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.



TRANSPORTS

BUS

• Bassin de Longwy

TGL : <https://www.tgl-longwy.fr>

• Thionville - Metz - Audun-le-Tiche

Bus vers Thionville et Metz > Ligne 46

Bus vers Thionville et Rédange > Ligne 52

Plus d'informations : <https://www.espacefluo57.fr/fr/fiches-horaires.html>

• Ligne 321

Depuis le 9 février 2009, une ligne transfrontalière 321 fonctionne entre Villerupt - Audun - Esch/Alzette - Cloche d'Or - Luxembourg/Centre. Elle est mise en service du lundi au samedi par les soins du Ministère des Transports à Luxembourg.

La ligne offre un horaire cadencé toutes les 15 minutes entre 6h00 et 8h00 au départ de Villerupt et entre 16h00 et 19h00 au départ de Luxembourg - et toutes les 30 minutes pendant les autres périodes de la journée jusqu'à 20h00.

De 20h00 à 23h00, la ligne fonctionne toutes les heures.

Les billets peuvent être achetés directement auprès du chauffeur ou dans les gares du Luxembourg.

Plus d'informations : www.mobiliteit.lu

• Ligne 319

Cette ligne couvre les trajets de Piennes à Luxembourg.

AVION

• Aéroport Findel -Luxembourg

Renseignements : (+352) 47 981 | <https://www.lux-airport.lu/fr/>

• Aéroport Metz-NancyLorraine

Renseignements : 03 87 56 70 00 | www.metz-nancy-lorraine.aeroport.fr

TRAIN

•SNCF Renseignements voyageurs

08 36 35 35 35 | Site internet : www.voyages-sncf.com

•TER Lorraine

08 91 67 46 74 | Site internet : www.ter-sncf.com

•CFL Audun-le-Tiche - Luxembourg

<https://www.cfl.lu>

Des bus de substitution peuvent être mis en place lors de travaux. Nous informons alors nos concitoyens via une actualité sur la page d'accueil de notre site et de notre page Facebook.

COVOITURAGE

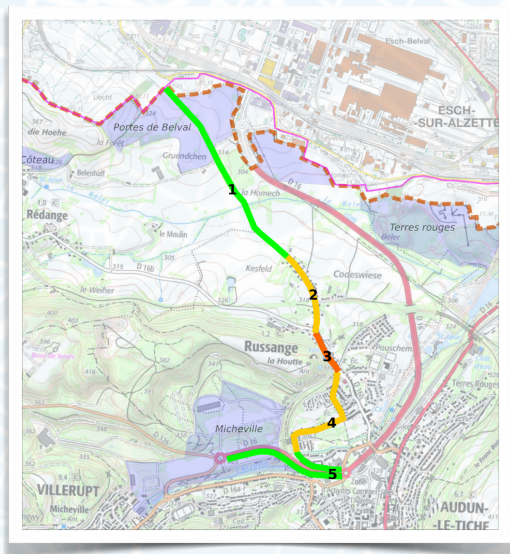
Un parking de covoiturage se situe sur la place du Château.

Une application de covoiturage pour les travailleurs frontaliers existe, n'hésitez pas à la consulter au besoin.

<https://www.cfl.lu/fr-fr/mobilitysolutions/detail/copilot-klaxit>

VÉLO

•**Piste cyclable Micheville-Belval** : liaison cyclo-pédestre sur une distance d'environ 4,6 km reliant le quartier de Micheville au quartier de Belval en passant par les communes d'Audun-le-Tiche et Russange. Cette liaison s'arrime à la piste cyclable n°8 luxembourgeoise au niveau de Belvaux, à proximité de la gare de Belval.



CARTES DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

A partir du mois de mars 2023, la ville d'Audun-le-Tiche met en place la carte de stationnement résidentiel qui sera étendue à l'ensemble de la ville si les résultats attendus dans la première zone de mise en œuvre sont concluants.

Cette carte de stationnement résidentielle est délivrée dans les quantités suivantes en fonction de votre situation :

- Foyer fiscal composé d'une seule personne majeure =
1 carte de stationnement résidentiel maximum
- Foyer fiscal composé d'au moins deux personnes majeures =
2 cartes de stationnement résidentiel maximum

Chaque carte attribuée est rattachée au numéro fiscal du local, sont inclus uniquement les locaux à vocation d'habitation déclarés au cadastre.

Les citoyens non résidents de la ville, qui exercent un emploi à Audun-le-Tiche peuvent effectuer une demande de carte de stationnement PRO.

Les entreprises audunoises recevant du public sont également éligibles pour leurs véhicules d'entreprise sans être assujetties à une redevance.

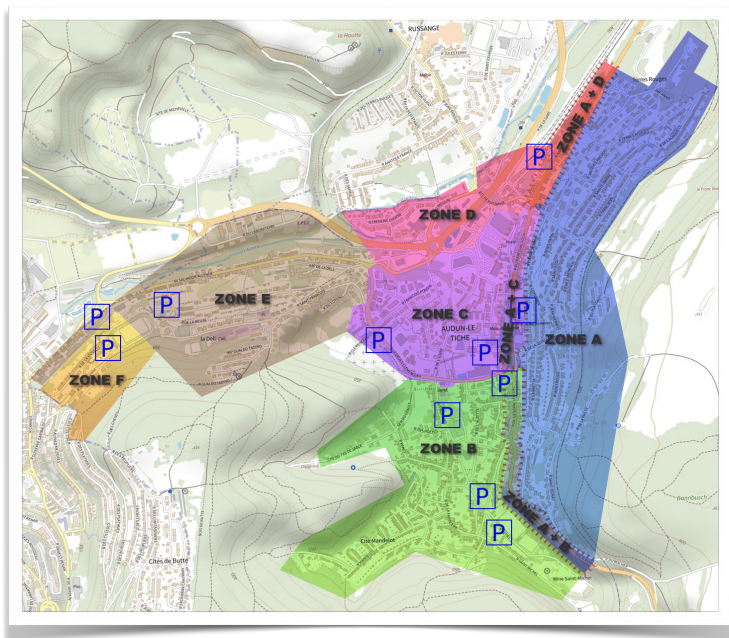
TARIF :

La première carte est délivrée gratuitement si le véhicule est immatriculé en France. La première carte d'un véhicule immatriculé à l'étranger est payante à hauteur de 90€ selon les tarifs municipaux 2023. La deuxième carte est payante à hauteur de 90€ selon les tarifs municipaux 2023.

Une carte de stationnement PRO est délivrée gratuitement pour les travailleurs sur Audun-le-Tiche qui ne sont pas des résidents audunois.

Une seule carte est délivrée. Les cartes de stationnement ENTREPRISE sont délivrées gratuitement aux entreprises audunoises dont le siège social est à Audun-le-Tiche.

CARTE DES ZONES A à F :



L'extension de la réglementation au reste de la ville pourrait s'effectuer sur deux années pour être finalisée en septembre 2025.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Vous pouvez effectuer l'intégralité de votre démarche en ligne sans vous déplacer en créant votre demande sur le portail citoyen, et/ou retrouver toutes les informations sur le stationnement résidentiel sur notre site internet dans l'onglet : **« Au quotidien » >> Mes démarches >> Carte de stationnement résidentiel ».**

NUMÉROS UTILES,

Afin de faciliter votre installation à Audun-le-Tiche, nous mettons à votre disposition les coordonnées téléphoniques des organismes à contacter en cas de besoin. Certains organismes ont leur permanence en Mairie.

ASSEDIC	39 49
Assistante sociale (ANGDM)	Permanence en Mairie les 1er et 3ème vendredis de chaque mois. 03 87 35 01 60
Bibliothèque municipale	03 82 91 28 12
Caisse des Allocations Familiales	08 10 25 57 10
Caisse Nationale Santé Luxembourg	(+352) 27 57 - 1
Centre des impôts de Thionville	Permanence en Mairie, tous les vendredis des semaines impaires de 9h à 12h. 03 82 24 39 95
CDIFL (travailleurs transfrontaliers)	03 87 50 12 60
Collège Emile Zola	Permanence en Mairie sur rendez-vous les premiers jeudis de chaque mois 03 82 58 48 70
Conciliateur de Justice	36 46 ou 01 84 90 36 46
CPAM Thionville	03 82 59 49 70
Crèche	03 82 82 20 00
EHPAD	09 72 72 39 49
France Travail (Pôle Emploi)	03 82 82 08 21
France Services Ottange	03 82 88 33 25
Maison de l'Enfance	03 82 59 65 00
Maison des Jeunes et de la Culture	(+352) 26 54 37 77
OGB-L (syndicat transfrontalier)	03 82 83 32 19
Périscolaire et cantine	03 72 52 06 01
Police municipale	36 31
Poste	03 82 34 82 34
Préfecture de Metz	03 82 52 19 19
SIVOM de l'Alzette (assainissement)	03 82 59 19 20
Sous-Préfecture de Thionville	03 82 82 43 50
Tribunal Judiciaire	09 69 32 35 54
Véolia (eau courante)	

AUDUN-LE-TICHE

Ma ville en chiffres

2023

POPULATION MUNICIPALE



7256
habitants

2020

POPULATION MUNICIPALE

6846 habitants

En détail

Densité de la population



443,7
Hab/Km²

Évolution annuelle moyenne de la population (depuis 2012)



1,2 %

Répartition de la population

Moins de
25 ans

1776

Entre 25
et 64 ans

3769

Plus de
65 ans

1301



Nombre de
femmes entre
15 et 64 ans

2171



Nombre
d'hommes entre
15 et 64 ans

2249

Part des
adultes
mariés

44,2 %



Part des
adultes
non mariés

55,8 %



Diplômes des + de 15 ans

AUCUN
ou BEPC

39,3%

CAP
BEP

26,6%

BAC

14,6%

ENSEIGN.
SUPÉRIEUR

19,5%



3159
ménages

personnes
seules
et autres

38,6 %

familles

61,4 %

soit 1940 familles

familles
sans enfant

53,9 %

familles avec
1 enfant

20,9 %

familles avec
2 enfants

18,3 %

familles avec
3 enfants
ou plus

7 %

Part des
adultes
mariés

44,2 %



Part des
adultes
non mariés

55,8 %

3159
résidences
principales



57
résidences
secondaires

291
logements
vacants



49,6 %
de maisons



49,4 %
d'appartements

58,9 %
propriétaires

39,5 %
locataires



218
ENTREPRISES

soit le nombre de numéros SIRET enregistrés sur la commune

Les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres qu'à la part de personnes logées gratuitement.

